

MISE EN CONTEXTE

Dans le contexte de la course mondiale à l'intelligence artificielle, l'Amérique du Nord connaît une croissance importante des investissements dans les infrastructures technologiques. Le développement d'une capacité canadienne en intelligence artificielle souveraine constitue également un enjeu stratégique pour la maîtrise des données, des infrastructures et de l'avancement technologique essentielles du pays dans un contexte mondial.

Ces infrastructures s'implantent dans des milieux de différentes tailles, y compris dans les collectivités rurales, où elles peuvent avoir un impact important sur l'investissement, l'économie locale et l'assiette fiscale municipale.

La Municipalité régionale de Grand-Sault est directement concernée par cette réalité. Avec deux centres de données en exploitation sur son territoire, elle possède une expérience concrète des retombées, des défis et des enjeux associés à ces infrastructures et est ainsi bien placée pour contribuer à la réflexion sur leur développement et leur encadrement au Canada.

Le tableau ci-dessous présente une synthèse des principaux avantages et inconvénients associés à l'implantation de centres de données dans les petites et moyennes municipalités. Il met en lumière les principaux enjeux à considérer, afin de favoriser une prise de décision éclairée et un encadrement adapté à la réalité des collectivités.

Enjeu	Avantages potentiels	Inconvénients / risques
Fiscalité	Hausse potentiellement importante de l'assiette fiscale ; possibilité de réduire le fardeau des contribuables résidentiels.	Dépendance à un seul gros contribuable ; ententes fiscales avantageuses au promoteur qui réduisent les revenus nets.
Emplois	Emplois nombreux en construction ; quelques emplois qualifiés en exploitation.	Peu d'emplois permanents relativement à l'investissement ; main-d'œuvre de construction souvent externe.
Électricité	Peut justifier des améliorations du réseau bénéfiques à tous ; énergie propre au NB.	Risque de pression sur la capacité du réseau et, indirectement, sur les tarifs ; usage de génératrices de secours.
Chaleur	Potentiel de valorisation (serres, réseau de chaleur) si négocié en amont.	Îlot de chaleur locale ; coûts d'infrastructure de valorisation élevés.

Bruit	Bonnes pratiques et normes existantes permettent une atténuation efficace.	Nuisance continue 24 h/24 pour le voisinage ; mesures d'atténuation insuffisante ; effets sur le sommeil et la qualité de vie.
Eau	Technologies à faible consommation d'eau disponibles (refroidissement à l'air ou en circuit fermé).	Pression possible sur l'aqueduc municipal ; risque pour la qualité de l'eau si mal encadré.
Environnement	Électricité à très faible empreinte carbone au NB.	Déboisement, imperméabilisation, perte de terres agricoles, modification du paysage, ruissellement de l'eau en surface
Zonage / foncier	Occasion de moderniser le règlement de zonage et d'encadrer les futurs projets industriels.	Risque de contestation citoyenne, de recours juridiques du promoteur, de pression sur les terres agricoles.
Infrastructures	Accès accéléré à la fibre optique haute capacité pour la municipalité.	Usure du réseau routier, coûts de sécurité incendie spécialisés, charge administrative pour une petite équipe municipale.
Acceptabilité sociale	Un projet bien négocié et transparent peut renforcer la confiance envers le conseil municipal.	Polarisation citoyenne, asymétrie de pouvoir face à une multinationale, risque réputationnel pour les élus.

RECOMMANDATIONS

Que le gouvernement du Nouveau-Brunswick impose un moratoire sur l'autorisation de nouveaux centres de données et sur l'expansion des centres existants, dans l'attente de l'élaboration d'une **déclaration d'intérêt provincial** claire et cohérente qui permettra d'encadrer adéquatement leur implantation et leur développement. Que cette période permette notamment au gouvernement provincial, en collaboration avec les municipalités et les parties prenantes concernées, de :

1. **S'entourer d'experts indépendants** (urbaniste, ingénieur, avocat spécialisé) financés, si possible, par une provision versée par le promoteur avant même le dépôt officiel du projet.
2. **Exiger des études indépendantes** sur le bruit, la demande en eau et en électricité, et le trafic, réalisées ou validées par des experts choisis ou approuvés par la municipalité plutôt que fournies uniquement par le promoteur.
3. **Négocier une entente de développement économique détaillée** incluant : engagements fermes sur les emplois locaux, seuils de bruit maximaux avec suivi et pénalités, plan de valorisation de la chaleur, répartition claire des coûts d'infrastructure, des garanties financières advenant fermeture ou faillite.
4. **Adapter le règlement de zonage** plutôt que de traiter le centre de données comme un usage industriel générique : marges de recul spécifiques, écrans visuels et sonores obligatoires, limites d'éclairage nocturne, hauteur maximale.
5. **Prioriser les sites déjà zonés industriels**, situés loin des zones résidentielles et des milieux naturels sensibles, plutôt que d'ouvrir des terres agricoles ou vertes au développement.
6. **Prévoir un mécanisme de suivi post-implantation** pour maintenir la reddition de comptes après l'entrée en exploitation (rapports mensuels et annuels publics sur le bruit, la consommation d'eau et d'électricité, les emplois créés).
7. **Communiquer de façon transparente** avec la population dès les premières discussions et prévoir des séances d'information distinctes des séances décisionnelles pour permettre un débat serein.
8. **Évaluer la capacité réelle du réseau électrique provincial et hydraulique local** avant de s'engager, afin de connaître les délais et coûts réels de raccordement et d'opérations.

Un tel moratoire ne viserait pas à empêcher le développement de l'industrie des centres de données au Nouveau-Brunswick, mais à permettre au gouvernement provincial d'établir les conditions nécessaires à un développement responsable, prévisible et durable, tout en donnant aux municipalités les outils nécessaires pour protéger leurs infrastructures, leur territoire et les intérêts de leurs collectivités.